

mars 1805 sur paiement de son enchère se montant à £510.

Sur ces entrefaites, survint l'honorable Antoine Juchereau Duchesnay, devenu seigneur de tout Beaufort, lequel fit valoir son droit de retrait seigneurial, réservé par le contrat primitif de concession du seigneur Giffard à François Leconte du 16 juin 1655 devant le notaire Badeau. Il reprit ainsi des mains de Patrick Langan tous les lots de terres qui lui avaient été adjugés, et celui-ci dut en loi les lui remettre, comme il le fit par acte authentique devant le notaire Tétu en date du 3 mars 1805.

Peu après, c'est-à-dire le 20 septembre suivant, le seigneur Duchesnay fit une nouvelle concession devant le même notaire Plante, à titre de redevances seigneuriales, à Sir John Johnson, baronet de Montréal, des mêmes terres appartenant ci-devant à Sir Frédéric Haldimand, puis à Ralph Ross Lewin, lesquelles se trouvaient réunis de fait à son domaine par voie du retrait ci-dessus. Cette concession comporte diverses charges, et de plus un prix de vente de £650.

Jusqu'ici on voit que depuis le départ d'Haldimand et ensuite de celui du prince Édouard, en janvier 1794, il n'est aucunement fait mention de Kent-Lodge ou de Kent-House ; et quand la propriété du Sault eût passé par la suite en diverses mains, par divers titres, il n'apparaît pas que cette appellation lui ait été donnée avant 1890, et l'on sait pourquoi ce nom surgit alors comme enseigne commerciale.

D'après le croquis de la Maison Haldimand elle n'avait pas les grandes galeries ni le bay-window qu'on y voit aujourd'hui, et l'édifice semble avoir été